

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS du SDIS de l'Hérault



*« Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire »*

Montpellier le 14 février 2013

Le Président du SNSPP34

M. Sébastien GAL

à

M. le directeur du SDIS 34

Colonel Risdorfer

Mon Colonel,

Nous prenons connaissance de la note de service 2013/15 concernant la nomination des adjudants suite à la CAP du 17 décembre 2012.

Nous constatons qu'à la suite de vos travaux concernant notamment la tenue, l'état d'esprit et le niveau de formation, il s'avère que nous dénombrons sur cette liste 12 nominations au lieu des 14 prévues plus deux changements d'affectations d'adjudants.

Vous comprendrez que l'ensemble des agents et nous même souhaitons connaître s'il s'agit d'une erreur ou d'une décision récente prise peut être dans les groupes de travail où ne nous siégeons pas.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, mon Colonel, mes sincères salutations.

Le Président du SNSPP 34

Gal Sébastien

